



***MAIRIE DE CHEMAUDIN et VAUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 Janvier 2018***

Le conseil municipal s'est réuni le Mercredi 17 Janvier 2018 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, , Renée LEGUIN, , Sandrine PERROT, Nicolas RICHARD, Sabrina BAILLARD, Philippe FAGOT, Séverine ONILLON, Daniel GOUDIER, Martine LAGRANGE, Sonia GOUGET, Philippe LACROIX, François DODANE, Olivier LARQUE.

Absents excusés : Daniel VANNIER donne procuration à François DODANE, Henri VERNEREY donne procuration à Gilbert GAVIGNET, ROUSSELOT Alain donne procuration à Nicolas RICHARD, René GIRARD donne procuration à Renée LEGUIN, Thierry MOINE donne procuration à Daniel GOUDIER, Léa LAROSA, Yannick MOREIRA

Secrétaire de séance : Daniel GOUDIER

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 Dec 2017

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Résultat d'appel d'offre du projet de 12 logements « Terrasse du Vallon

Globalement le marché est infructueux. Un dépassement de 45 000€ sur une estimation de 1 292 200€ Une seule entreprise a répondu sur le lot 3 « Charpente bois couverture »

Le Maire informe le conseil sur la situation de ce projet.

Nous avons reçu l'agrément PLS pour ce dossier. Une convention sera signée avec la CAGB. Le PLS (Prêt Locatif Social) donne le bénéfice d'une TVA à 5,5 % et une exonération du Foncier Bâti sur 15 ans.

Le Maire porte à connaissance la modification par la CARSAT d'une aide sous forme d'un prêt à taux 0 (389 000€) et une subvention de 62 000€.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à demander une nouvelle consultation allotie « Charpente » et « couverture » séparées

3 Etude de faisabilité d'un gymnase multisport

Lors du précédent conseil la nécessité d'une salle complémentaire réservée aux associations avait été envisagée.

Après discussion l'emplacement à l'entrée du quartier de VAUX à côté de l'équipement sportif actuel semble adéquat.

De par sa situation entre les quartiers de Vaux et Chemaudin et la possibilité de réaliser des infrastructures moins onéreuses cet emplacement a été privilégié à la future base de loisirs vers la « Malplanche ».

Ce gymnase et les équipements de cette future base étant complémentaires cette « zone de loisirs » ne sera pas oubliée lors d'un futur investissement.

La première estimation de ce projet est de 400 000 € HT.

Cet équipement s'avérant souhaitable et fédérateur dans le cadre de la nouvelle commune il est décidé de poursuivre :

- En affinant son coût
- De rechercher les subventions possibles.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à poursuivre le projet.

4. Devis feux d'artifice

Ce feu d'artifice ayant été très apprécié il serait souhaitable de le reconduire. Le devis est de 4158 € La Vaulienne peut en prendre 1600€ en charge.

Il est évoqué à cette occasion de souhaiter rencontrer la Vaulienne pour éventuellement évoluer au niveau de la commune.

A la majorité le conseil autorise le Maire à prendre en charge la somme de 2558 € (Unanimité – 1 Abstention)

5. RAR 2017

Nicolas RICHARD présente les « Reste à Réaliser » à opérer

Budget Sénior

RAR INVEST DEPENSE

+55.000 compte 2031 (Frais honoraire)

+5.000 compte 2033 (Frais insertion)

Budget bois :

RAR INVEST DEPENSE

+5.000 compte 2117 (Travaux Sylvicoles)

Budget Commune

RAR INVEST DEPENSE

Compte 2111 : +31 500 achat de terrain ('1 500 Rufieux+30 000€ DARTEVELLE)

Opération 308 : mairie // compte 21311 : + 250.000€ (Travaux mairie)

Opération 267 : petit matériel // compte 2183 : + 2 845€ (Ordinateur secrétariat)

Opération 283 : Voirie // compte 2152 : + 9 000€ (panneau jumelage + panneau village)

Opération 309 : Ecole // compte 21312 : + 15.000€ (DGD VDM ; porte entrée école)

Opération 307 : Silo à sel // compte 2135 : + 60.000€ (travaux et aménagement des silos)

RAR INVEST RECETTE

Opération 309 : ECOLE // compte 1341 : + 142.263€ (Sub DETR)

Ces opérations sont acceptées à l'unanimité

6. Projet MAM dans l'ancienne Mairie de Vaux

La PMI a donné son accord au projet mais les travaux doivent être réalisés pour obtenir l'agrément

Des devis plus précis comprenant électricité, plomberie, cloisons , kitchinette s'élèvent à 9000€.

Ce montant est accepté à l'unanimité.

6. Eclairage public

Daniel Goudier rappelle les grandes lignes de l'opération de rénovation de l'EP lancée par l'état en collaboration avec les agglomération appelé TEPCV :

Transition Energie Plus Croissance Verte

Dans ce cadre suite à l'appel à projet auquel la commune a répondu le remplacement de 39 Luminaires « énergivores » sont pris en charge à 80% soit 3900€ à notre charge auxquels il faut ajouter 4445 € de mise en sécurité obligatoire.

Pour les réfections des autres travaux suggérés par le diagnostic nous pouvons bénéficier des prix de l'appel d'offre global de la CAGB.

Dans ce cadre la commission voirie propose de remplacer aussi les 43 luminaires classés « vetustes » ainsi que la mise en sécurité des armoires de Commande. Il est également proposé d'en profiter pour supprimer 6 « trous noirs » rue du stade et rue des maisons neuves.

Ces travaux supplémentaires se chiffrent à 29 295€ HT

Sur les mises en sécurité et les travaux supplémentaires ($29295+4445=33740$ €HT) une subvention de 45% peut être demandée au SYDED

Le montant total à engager sera donc de $33740+3900=37640$ € soit **45168 € TTC**

Charge nette après déduction subvention SYDED : 22 457€ HT soit 26 948€ TTC

Cet investissement permettra une économie de **41138 Kwh soit 27%** de notre consommation actuelle

La proposition de la commission est acceptée à l'unanimité.

La demande de subvention est donc à faire au SYDED sur un montant de **33740 € HT**

8. Jumelage

L'association a obtenu une subvention européenne qui variera de 5000 à 7500 € en fonction du nombre des participants à cette manifestation. (Plus ou moins 40 participants)

La participation de la commune sera donc entre 2000€ et 3000€.

Le conseil donne d'autre part l'autorisation au maire de signer une convention mentionnant le nouveau nom de la commune : Chemaudin et Vaux

9. Courrier d'un agent pour une demande de mise à disposition

Cette mise à disposition est accordée pour 1 seule année à l'unanimité.

10. Passage permis de conduire BE

Il serait bon d'avoir un autre agent avec le permis BE (Remorque)

Adrien, la personne pressentie étant stagiaire, le conseil décide de sursoir à cette décision.

10. Questions diverses

- Rond point RD 11-RD216

Le conseil autorise le maire à demander les subventions au SYDED et à la CAGB pour les travaux

- Panneaux de voirie.
D Goudier présente le panneau de Jumelage à poser à l'entrée de la commune
Le panneau : « **Commune jumelée avec** » sur une seule ligne est retenu en largeur 120cm
- Il est proposé que les noms des « morts pour la France » de Vaux les prés soient gravés sur le monument de la commune.
Le conseil décide qu'il sera préférable de le faire après réfection du monument.

La fin du conseil est prononcée à 23h30.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

<i>GAVIGNET Gilbert</i>	
<i>GAVIGNET Bernard</i>	
<i>ONILLON Séverine</i>	
<i>DODANE François</i>	<i>Pouvoir à D. VANNIER</i>
<i>ROUSSELOT Alain</i>	
<i>GIRARD René</i>	
<i>RICHARD Nicolas</i>	
<i>BAILLARD Sabrina</i>	
<i>BRIENTINI Marie-Pascale</i>	
<i>CHAINHO Sandrine</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	
<i>FAGOT Philippe</i>	
<i>GOUDIER Daniel</i>	
<i>GOUGET Sonia</i>	
<i>LACROIX Philippe</i>	<i>Pouvoir à R. LEGUIN</i>
<i>LAGRANGE Martine</i>	
<i>Léa LAROSA</i>	
<i>LEGUIN Renée</i>	
<i>MOREIRA Yannick</i>	
<i>MOINE Thierry</i>	
<i>PERROT Sandrine</i>	

<i>VANNIER Daniel</i>	
<i>VERNEREY Henri</i>	